

*La Section Fédérale Retraité-e-s FSU 93 vous présente ses meilleurs vœux.*

## Le père fouettard a frappé

Emmanuel Macron et son gouvernement ont choisi leur camp, en exonérant le patronat d'une partie de ses charges sociales, en baissant le taux de l'impôt sur les sociétés, en plafonnant à 30 % le taux d'imposition des revenus mobiliers ou en sortant de l'ISF les placements boursiers.

Ils confirment leur choix d'économie libérale en augmentant la CSG des salarié-es et des retraité-es, comme ils l'ont fait avec le passage en force par les ordonnances notamment pour la loi Travail.

**Pour leur part, les retraité-es voient leur taux de CSG augmenter de 25 % et leur pouvoir d'achat baisser de 1,7 %.**

Les retraité-es continueront à agir. Après les manifestations de 2017, le **Groupe des 9** (organisations de retraité-es dont fait partie la FSU) a lancé une opération «**carte de vœux**» à l'adresse du Président de la République... Cette initiative sera relayée à l'échelon du département par une action en direction du Préfet.

Une journée d'action nationale a été également arrêtée pour la mi-mars.

**Alain Kassardjian**

## Jeudi 15 février 2018

### Bourse Départementale du Travail

1 place de la Libération à Bobigny  
(Tramway : Station «Place de la Libération»)

de 9 h 30 à 11 h 30 (Salle de commission n°2)

### Assemblée Générale des retraité-e-s SFR-FSU 93

Ordre du jour :

- Actualités.
- Point sur les actions des retraité-es (carte de vœux, transports).
- Questions diverses.

puis, de 11 h 30 à 12 h 30

➔ **Assemblée Générale des retraité-e-s du SNUipp 93**  
(Salle de commission n°2)

Ordre du jour :

- Vie de la section retraité-e-s : élection du bureau de la section. (Dépôt des candidatures jusqu'au 15 février, 9 h 30)

➔ **Assemblée Générale des retraité-e-s du SNES 93**  
(Salle de réunion n°2)

Ordre du jour :

- Vie du S1 du SNES.

**Sommaire :** p.1 : Le père fouettard a frappé ; AG des retraité-e-s le 15 février 2018  
p.2 et 3 : CDCA ; Les personnels EHPAD ; Le grignotage des pensions ; CSG : + 25 %  
p.4 : Action carte de vœux ; Gratuité des transports.

## Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

La première réunion du CDCA s'est tenue le **10 octobre 2017** en présence de Magalie Thibault, vice-présidente de l'autonomie des personnes au Conseil départemental. 43 membres étaient présents.

La **FSU 93** a un représentant dans le 1<sup>er</sup> collège de la formation «personnes âgées».

Titulaire : Monique Masson

Suppléant : François Cochain

(Auparavant, la FSU n'était pas présente au CODERPA.)

### Règlement intérieur

Le RI indique que le département met à disposition du CDCA divers moyens de fonctionnement (matériels et humains), et que le CDCA ne dispose pas de budget propre car il ne possède ni personnalité morale ni personnalité financière.

### Remarques et demandes

- présence souhaitée des suppléants aux réunions,
- possibilité d'organiser des groupes de travail,
- quorum pour les délibérations,
- mettre un bureau à disposition du CDCA,
- remboursement des frais de déplacement,
- formation des nouveaux membres,
- diffusion des textes officiels concernant le CDCA à ses membres,
- autonomie du CDCA (absence de budget propre)
- manque de concertation préalable sur le projet de règlement intérieur

Finalement, le RI a été adopté à l'unanimité, sous réserve de pouvoir proposer des modifications dès la réunion plénière suivante (prévue en février).

### Vice-présidences : élections à bulletin secret

#### 1) Vice-présidence personnes âgées

Mme Goli (Union Départementale des Associations Familiales 93) a été élue par 18 voix contre 17 à M. Perrier (Union Française des Retraités 93).

#### 2) Vice-présidence personnes handicapées

M. Locatelli (ARPEI) a été élu par 30 voix contre 5 à M. Théry (Voir Ensemble).

Monique Masson

## Les retraité-es soutiennent les personnels des EHPAD\* en grève nationale le 30 janvier 2018

Le plan de solidarité grand âge de juillet 2017 annonçait une augmentation des effectifs des personnels soignants mais on assiste en réalité à une baisse des dotations et à la disparition des emplois aidés, remettant en cause la qualité des services et des soins.

Crèches, établissements scolaires, sportifs ou culturels sont à la charge des collectivités locales ; d'où la demande de plus d'EHPAD publics.

Nous demandons que soit mis en place un financement solidaire et pérenne de la perte d'autonomie, reposant sur la Sécurité Sociale, dans le cadre de la solidarité nationale, pour permettre le recrutement de personnels qualifiés, en nombre suffisant (objectif : 1 emploi par résident).

Danièle Clayette

\* Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

## Le grignotage de vos pensions va continuer

**La méthode** : le décalage de la date de revalorisation de votre retraite.

Elle vient d'être augmentée de 0,8 % au 1<sup>er</sup> octobre 2017 après 2 ans de gel. Pour 2018, il est prévu une revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Jusqu'en 2008, la revalorisation se passait au 1<sup>er</sup> janvier. Décalée au 1<sup>er</sup> avril sous Sarkozy en 2009, au 1<sup>er</sup> octobre sous Hollande en 2014 et voilà qu'Emmanuel Macron la décale encore au 1<sup>er</sup> janvier d'ici 2019.

En procédant ainsi l'Etat réalise des économies évaluées à 380 millions d'euros !!!

Ce décalage est synonyme de perte cumulée côté retraité. Sur la base d'une retraite de 2000 euros mensuels revalorisée de 1 % la perte cumulée est estimée à 892 euros en 10 ans.

En plus de ces manœuvres, la CSG augmente de 1,7 point à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la faisant passer de 6,6 % à 8,3 % (hausse de 25 %). Cela va directement impacter plus de 60 % des retraités.

André Lesourd (d'après la publication de Julie Cohen-Heurton).

MESURES DU GOUVERNEMENT  
2015... 2016... 2017...



## CSG : + 25 % HOLD-UP SUR LES RETRAITES !

Beaucoup de retraités qui perçoivent leur pension à terme échu vont constater, fin janvier ou début février, que celle-ci a subi une baisse importante.

### Pourquoi une baisse du net perçu ?

La CSG à taux fort (6,6%) est majorée de 1,7 point depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Proportionnelle mais non progressive, et prélevée sur la totalité de la pension, elle est passée pour les retraités à 8,3%, soit une augmentation de plus de 25%.

Les retraités que le gouvernement estime «les plus aisés» voient donc le taux de prélèvements obligatoires sur leur pension passer à 9,1% en ajoutant la CRDS (0,5%) et la CASA (0,3%).

### Qui sont «les plus aisés» ?

Tous ceux dont le revenu fiscal de référence 2016 atteint 14404 € pour une part, seuil auquel il faut ajouter 3846 € par demi part supplémentaire, ce qui donne 22096 € pour 2 parts (14404+7692).

Donc, un couple de retraités percevant 2000 € nets mensuels pour deux verra sa CSG augmentée... puisqu'il fait partie «des plus aisés».

### Pourquoi cette augmentation de la CSG ?

Sous prétexte de «rendre du pouvoir d'achat» aux salariés du privé, le gouvernement remplace des cotisations sociales par une hausse d'impôt.

Les cotisations chômage et maladie des salariés, soit 3,15% de leur salaire brut, doivent disparaître complètement en fin d'année, mais sont d'ores et déjà «compensées» par une hausse de 1,7 point de CSG payée par les contribuables, dont les retraités.

Dans un premier temps, les salariés du privé sont censés s'y retrouver : à l'issue de l'opération leur salaire net devrait augmenter de 1,45% (3,15 -1,7).

Au nom de la «solidarité intergénérationnelle», les retraités, eux, subiront cette hausse d'impôt sans aucune compensation.

Le gouvernement se permet en plus de récupérer quelques milliards au

passage, puisque les recettes issues de la hausse de la CSG vont excéder celles qui provenaient des cotisations supprimées.

### Cotiser moins pour gagner plus

1) Cette mesure en apparence favorable aux salariés du privé a tout d'une duperie.

Le gouvernement dit vouloir «rendre du pouvoir d'achat» aux travailleurs, mais cela ne doit pas coûter un sou aux employeurs. C'est le cas avec cette réforme : le salaire brut du salarié, sur lequel sont assises les cotisations patronales, n'évolue pas.

«Travailler plus pour gagner plus» et maintenant «cotiser moins pour gagner plus» : deux recettes contre la revalorisation (réelle) des salaires, qui s'inscrivent parfaitement dans une politique de baisse du «coût du travail».

L'exécutif, comme le revendiquent les patrons, choisit de préserver le profit et les dividendes.

2) A défaut d'augmenter le salaire brut, c'est la part socialisée du salaire qui diminue pour étoffer le salaire net. Celle qui est reversée au salarié selon ses besoins, sous forme de prestations sociales : chômage, maladie, ou encore retraite.

Avec la fiscalisation via la hausse de la C.S.G., le gouvernement affaiblit de nouveau la Sécurité sociale. Que deviendra la protection sociale ? Comment sera-t-elle gérée ?

On sait déjà ce qu'il en est de l'intervention des gouvernements précédents dans la gestion de l'assurance maladie : baisse des remboursements, montée en puissance des complémentaires privées, moins de solidarité et finalement plus d'inégalités dans la protection.

L'étatisation de l'assurance chômage vise-t-elle à réduire les indemnités pour les chômeurs ? Sera-t-elle une étape préalable à la privatisation ?

Le salarié devra-t-il bientôt s'assurer contre le chômage pour être protégé ?

Pour les tenants du libéralisme, il s'agit d'imposer l'idée que le pouvoir d'achat des salariés ne peut être augmenté qu'au détriment des droits collectifs, en baissant les dépenses sociales et publiques.

Et, en même temps, 46% des baisses d'impôts mises en œuvre par ce gouvernement seront captées par les 10% de Français les plus riches.

Monique Masson

PRÉVISIONS DES MESURES DU  
GOUVERNEMENT 2018...  
2019... 2020... 2021...

**Merci Macron !...**



## Action carte de vœux

### Continuez à retourner les cartes...

Lancée le 15 décembre l'action «carte de vœux au président de la République» se poursuit.

Le retour important des cartes signées montre qu'il y a du mécontentement envers ce président de la République qui prend des mesures injustes, notamment envers les retraités considérés comme privilégiés avec une pension de 1200€ : «les retraité-es doivent participer à la solidarité intergénérationnelle» en payant plus de C.S.G. !

Nous organisons la remise des cartes auprès du Préfet avec les autres organisations syndicales départementales signataires de la carte fin janvier-début février.

Afin de continuer à motiver l'action «carte de vœux», voici ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier pour les **retraité-es** :

- Baisse de la pension pour tous ceux percevant une pension de plus de 1200€ avec l'augmentation de la CSG de 1,7 point passant d'un prélèvement sur la pension de 6,6 % à 8,3 % (soit + de 25 % d'augmentation de ce prélèvement).
- Une mesure positive demandée par les organisations syndicales : transformation pour les retraité-es de la réduction d'impôt en crédit d'impôt pour l'emploi d'une personne à domicile.

Et pour tous :

- Augmentation du tarif réglementé du gaz : + 6,9 %
- Le forfait hospitalier augmente de 2€ passant à 20€ : + 11,1 %
- Les taxes sur les carburants augmentent de + 3,84 centimes sur l'essence et + 7,6 centimes sur le gazole
- Augmentation des mutuelles santé : + 2 % à 4 % ; 5 % à 7,5 % pour les retraités
- Augmentation des timbres postaux : + 5 %
- Augmentation des frais bancaires : + 0,25 % en moyenne
- Augmentation des procès-verbaux pour stationnement illicite dont le tarif est fixé dorénavant par les villes : Paris 50€, Lyon 60€, Strasbourg 35€, Aubervilliers 30€
- Réduction (enfin une !) de 30 % de la taxe d'habitation si le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 000€ pour une personne seule, 43 000€ pour un couple.

Josiane Souchet

## Nous voulons la gratuité des transports pour tous les retraités en Ile de France !

Actuellement, dans les départements franciliens, les retraités peuvent bénéficier d'une aide aux transports grâce à la carte Navigo Améthyste seniors<sup>(1)</sup>. Pour avoir accès à cette carte, il faut répondre à une série de critères.

Dans le Val de Marne, l'assemblée départementale a voté le 18 décembre dernier l'extension de la carte Améthyste aux retraités imposables. Après négociations avec «Ile De France-Mobilités» (anciennement STIF) un accord permet à tous les retraités de plus de 65 ans de disposer d'une carte Améthyste leur permettant de se déplacer partout en Ile de France pour un coût mensuel correspondant à 50% du Pass Navigo.

A Paris, la mairie a annoncé mercredi 10 janvier la gratuité du Pass Navigo à compter de juin 2018 pour les parisiennes et les parisiens de plus de 65 ans, gagnant moins de 2200€/mois (3400€ pour un couple). La nouvelle mesure concernera 200 000 retraités.

Actuellement en Seine-Saint-Denis, peuvent bénéficier de la carte Améthyste les personnes âgées d'au moins 60 ans n'exerçant plus d'activité professionnelle, sous conditions de ressources<sup>(2)</sup>.

Nous demandons que la région Ile de France favorise la mobilité de tous les retraités en développant la tarification réduite, la même pour toute l'Ile de France, dans la perspective d'une mise en place de la gratuité des transports sans effet de seuil lié aux conditions de ressources, c'est une façon de répondre au problème environnemental de la circulation routière en Ile de France.

Le groupe des 9 d'Ile-de-France sera reçu par «Ile De France-Mobilités» le 29 janvier sur le sujet des transports en Ile-de-France pour les retraités.

Signez la pétition :

[https://www.change.org/p/retraites-retraite?utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=link&recruiter=76645404](https://www.change.org/p/retraites-retraite?utm_source=share_petition&utm_medium=link&recruiter=76645404)

François Cochain

1) <http://www.navigo.fr/titres/le-forfait-amethyste-presenta-tion/>

2) [https://www.seine-saint-denis.fr/Amethyste.html#qui\\_peut\\_en\\_beneficier](https://www.seine-saint-denis.fr/Amethyste.html#qui_peut_en_beneficier)